



Suite à la convocation du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2010, présentant l'ordre du jour suivant :

- 1°) **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2010**
- 2°) **Travaux voirie**
- 3°) **Ateliers municipaux : règlement de copropriété**
- 4°) **Subventions**
- 5°) **Délégations extérieures**
- 6°) **Divers & informations.**

Le Conseil Municipal de Sentheim s'est réuni à la mairie le 30 novembre 2010, sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents :

- M. Roland MESSERLIN 1^{er} Adjoint,
- M. Marc PERRIN 2^{ème} Adjoint,
- Mme Martine BISSLER Conseillère Municipale,
- Mme Marie HINGRE Conseillère Municipale,
- M. Bertrand RISACHER Conseiller Municipal,
- Mlle Cathy COLONNA Conseillère Municipale
- M. Joseph GENSBITTEL Conseiller Municipal
- Mme Annick EHRET Conseillère Municipale
- M. Gérard STOECKLIN Conseiller Municipal

Absents excusés :

- M. Serge JAEG, 3^{ème} Adjoint, qui donne pouvoir à M. Bernard HIRTH,
- Mme Françoise NAEGELEN, 4^{ème} Adjoint, qui donne pouvoir à M. Marc PERRIN,
- M. Thierry KAYSER qui donne pouvoir à Mme Martine BISSLER,
- M. Marc ALTER qui donne pouvoir à M. Joseph GENSBITTEL,
- M. Timothée HINGRE qui donne pouvoir à Mme Annick EHRET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPPF.

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents.

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2010.

M. RISACHER précise que c'est lui qui interpelle M. le Maire à propos de la remorque friterie au point 12 et non le Conseil Municipal. Il demande également la suite donnée aux remarques sur le stationnement sur la place de l'église. M. le Maire répond que les Brigades Vertes sont prévenues et doivent faire des rondes les matins.

M. STOECKLIN apporte la précision suivante : lors de son intervention à propos de la fête des aînés, Mme NAEGELEN a demandé à ce que la chorale Sainte Cécile anime l'après-midi. Elle a immédiatement reçu un accord par le biais de M. GENSBITTEL président de cette association.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. le Maire propose aux conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2010.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2010 par 10 voix pour (Mmes NAEGELEN, BISSLER, HINGRE, EHRET, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, RISACHER, GENSBITTEL et STOECKLIN) et 5 abstentions (Mlle COLONNA, MM. JAEG, KAYSER, ALTER et HINGRE)

2°) Travaux voirie.

- **Chemin du Kurzkehr**

Suite à la remarque de M. GENSBITTEL lors de la dernière réunion, la municipalité a demandé le chiffrage de la mise en souterrain des réseaux secs au Kurzkehr. Le montant des travaux serait de 16595,00 € pour ERDF et de 3584,00 € pour France télécom.

M. le Maire précise que ces travaux ne sont pas dans l'emprise du lotissement « STRIBICH » et propose d'effectuer ces travaux.

Après délibérations, le Conseil Municipal approuve ces travaux à l'unanimité et autorise le Maire à signer tout acte y afférant.

- **Marché « Réfection de voirie : rue Neuve, rue des Vergers »**

Suite à la concertation avec le Maître d'œuvre, le cabinet AGE, un tableau a été remis aux conseillers récapitulant par lot les différentes offres qui ont été présentées. M. le Maire rappelle le classement à l'aide des tableaux ci-dessous :

Lot 1		Voirie, Assainissement, AEP, Espace vert			
Entreprise	Critères			Total	Classement
	prix (10 pts)	délai d'exécution (2pts)	Valeur technique (8 pts)		
PONTIGCIA STP MADER	7,42	1,7	8	17,12	1
TP SCHNEIDER	10	1,3	5,1	16,4	2
FRITZ-GOLLY	6,77	1,7	6,6	15,07	3
ROYER FRERES SAS	9,43	2	2,6	14,03	4
COLAS EST	0	0	6,3	6,3	5

Lot 2		Réseaux secs			
Entreprise	Critères			Total	Classement
	prix (10 pts)	délai d'exécution (2pts)	Valeur technique (8 pts)		
ETPE	10	1,8	6,5	18,3	1
LRE	7,91	1,7	5,9	15,51	2
GANTIER LAVIGNE	2,22	1,2	5,1	8,52	3
VIGILEC	0	0,8	7,3	8,1	4
WERNY	0,3	1,3	4,9	6,5	5

Le lot n°1 comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle en fonction des suites données au projet de bassin de rétention des eaux de pluies. M. le Maire propose de retenir pour ces travaux les deux entreprises classées première sur les tableaux ci-dessus, c'est-à-dire :



Commune de Sentheim

- Lot 1 : Voirie, assainissement, AEP, espaces verts – Les entreprises PONTIGGIA et STP MADER pour un montant hors taxes de 261 647,80€ pour la tranche ferme & 85 417,30€ pour la tranche conditionnelle soit un total de 347 065,10€.
- Lot 2 : Réseaux secs – l'entreprise ETPE pour un montant total hors taxes de 217 653,00€.

Après délibérations, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et deux abstentions (Mme BISSLER et M. KAYSER), approuve :

- l'attribution du lot n°1 du marché « Réfection de voirie : rue Neuve, rue des Vergers » aux entreprises cotraitantes PONTIGGIA et STP MADER tel que présenté ci-dessus,
- l'attribution du lot n°2 du marché « Réfection de voirie : rue Neuve, rue des Vergers » à l'entreprise ETPE tel que présenté ci-dessus,

autorise le Maire à signer les marchés correspondants.

M. GENSBITTEL signale que la rue Louis BIAN avait été retenue pour être intégrée dans la 1^{ère} tranche de travaux et regrette qu'elle ait été intégrée dans la suivante au profit de l'enfouissement du réseau basse tension dans la Grand' rue.

3°) Ateliers municipaux : règlement de copropriété.

Mme EHRET partie prenante dans cette affaire quitte la salle de séance.

M. le Maire rappelle que le projet de règlement a été distribué aux conseillers et souhaite entendre les remarques éventuelles. Aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, il propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, par douze voix pour (Mmes NAEGELEN, BISSLER, HINGRE, Mlle COLONNA, MM. HIRTH, MESSERLIN, PERRIN, JAEG, RISACHER, KAYSER, GENSBITTEL et STOECKLIN) et une abstention (M. ALTER), adopte le règlement de copropriété du bâtiment sis 1 rue du Pont à Sentheim.

4°) Subventions.

Croix Rouge

M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 150,00 € à la Croix Rouge section de Thann compte tenu de la prestation qu'elle a livrée lors de la journée de formation à l'utilisation des défibrillateurs.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge section de Thann, d'un montant de 150,00€.

Sentheim Animation

M. ZUTTER, président de Sentheim Animations a interpellé M. le Maire à propos de la subvention exceptionnelle du bal tricolore 2009 qui n'a jamais été versée. Après vérification, il s'avère que cette subvention n'a jamais fait l'objet d'une délibération. M. le Maire propose donc de réparer cet oubli par un versement d'une subvention exceptionnelle de 400,00€.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 400,00€ à Sentheim Animations.

Maison de la Géologie

La Maison de la Géologie a déposé un projet « l'échelle du temps » dans le cadre du programme « Leader » et doit établir son plan de financement. Elle sollicite donc la commune pour une participation à ce projet. Après avoir étudié le projet et son financement et recueilli des informations quant à la possibilité de subventions, M. le Maire propose d'une part, de surseoir à la participation demandée et d'autre part, de



rencontrer les responsables de l'association afin d'englober cette échelle du temps dans un projet plus vaste de réhabilitation et de modernisation du sentier de la géologie. Celle-ci est nécessaire et ce projet plus vaste est éligible dans le cadre du GERPLAN. Malheureusement la Communauté de Communes n'a pas encore délibéré sur ce point et il faut donc attendre ce vote pour déposer les demandes dans ce cadre.

5°) Délégations extérieures.

M. RISACHER signale que les aides départementales accordées pour des projets structurants dans le cadre du Pays Thur-Doller, malgré un montant avoisinant les 5 millions d'euros, sont en baisse de près de 50% pour 2011. Dans ce cadre la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach va bénéficier d'un versement d'environ 660 000,00 € pour l'année à venir.

6°) Divers & informations.

M. le Maire fait le point sur l'organisation de la fête des aînés. Comme dit précédemment la chorale participera à l'animation. M Denis STEMPFEL a accepté la réalisation du repas.

M. le Maire a participé la semaine dernière à une réunion avec le sous-préfet à propos du service public de l'assainissement non collectif (SPANC). Le Conseil Municipal sera amené à délibérer à ce propos ainsi que sur le plan de zonage correspondant prochainement. Ce rapport a été transmis à l'ensemble des conseillers pour lecture.

Mme BISSLER signale qu'elle a été interpellée à propos de l'éclairage du passage piéton situé à l'entrée ouest du village. M. le Maire répond que compte tenu des projets d'aménagement, la municipalité va réfléchir pour trouver rapidement une solution provisoire pour éclairer ce passage.

M. le Maire informe les conseillers de la tenue d'une réunion du Conseil Municipal le 7 décembre. Aucun conseiller ne souhaitant intervenir, M. le Maire clôt la séance à 22 heures.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2010**
- 2°) Travaux voirie**
- 3°) Ateliers municipaux : règlement de copropriété**
- 4°) Subventions**
- 5°) Délégations extérieures**
- 6°) Divers & informations.**



APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2010

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	PROCURATION
			ABSENT	
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 ^{er} Adjoint		
PERRIN	Marc	2 ^{ème} Adjoint		
JAEG	Serge	3 ^{ème} Adjoint	ABSENT	
NAEGELEN	Françoise	4 ^{ème} Adjoint	ABSENT	
BISSLER	Martine	Conseillère municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère municipale		
RISACHER	Bertrand	Conseiller municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal	ABSENT	
ALTER	Marc	Conseiller municipal	ABSENT	
HINGRE	Timothée	Conseiller municipal	ABSENT	
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale		
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal		
EHRET	Annick	Conseillère municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal		